



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **9 avril 2018**

Décision n° **CP-2018-2287**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : Requalification de la rue du Buisson - Lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention - Lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 mars 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 avril 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Brumm), M. Le Faou (pouvoir à Mme Peillon), Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel), M. Suchet (pouvoir à M. Abadie), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo).

Absents non excusés : M. Rousseau.

**Commission permanente du 9 avril 2018****Décision n° CP-2018-2287**

commune (s) : Fleurieu sur Saône

objet : **Requalification de la rue du Buisson - Lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention - Lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement - Autorisation de signer les marchés à la suite d'une procédure adaptée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 27 mars 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Le présent dossier concerne les marchés de travaux de réalisation d'un bassin de rétention et d'un réseau d'assainissement dans le cadre de la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône. Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020, par délibération n° 2015-0475 du Conseil de la Métropole du 6 juillet 2015.

Les premières réflexions relatives à la requalification de la rue du Buisson font suite, notamment, à des inondations connues sur le secteur en 2004. En effet, le projet intègre une composante "hydraulique" forte avec la nécessité de voir réaliser des ouvrages de rétention permettant de répondre à une problématique de ruissellement agricole ayant provoqué des dégâts par le passé. La rue du Buisson marquant la séparation physique entre les zones agricoles et celles davantage urbanisées, l'aménagement de voirie doit accompagner l'aménagement hydraulique et être réalisé en cohérence avec les ouvrages créés pour gérer le risque inondation.

Les objectifs principaux du projet sont les suivants :

- apporter une réponse à la problématique de ruissellement agricole connue sur le secteur (protection des biens et des personnes),
- sécuriser les cheminements piétons et modérer les vitesses,
- aménager une continuité d'itinéraire cyclable le long de la rue du Buisson, en lien avec le réseau projeté au plan modes doux de la Métropole,
- intégrer au mieux le projet dans son environnement,
- déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement (mise en séparatif).

Compte tenu du contexte et des objectifs énoncés précédemment, le projet comprend :

- sur le volet hydraulique (gestion du risque inondation) : la création d'un bassin de rétention de 4 250 mètres cubes utile, associé à la réalisation de fossés d'interception sur un linéaire d'environ 300 ml,
- la mise en séparatif du réseau d'assainissement, par la création d'un collecteur d'eau usée. Le réseau unitaire existant sera conservé comme pluvial strict rejoignant la Saône et constituera un exutoire pour le bassin de rétention réalisé dans le cadre du projet,
- la requalification de la rue du Buisson intégrant notamment la réalisation d'une voie verte et la création de cheminements piétons confortables et sécurisés.

Le coût total de l'opération est évalué à 2 330 000 €TTC à la charge du budget principal et 1 055 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

Les études de maîtrise d'œuvre ont débuté en 2017, pour un démarrage des travaux de voirie à l'automne 2018. Ces travaux seront précédés des travaux d'assainissement.

L'opération a déjà fait l'objet d'une individualisation au budget principal de 410 000 €TTC par délibérations successives du Conseil n° 2006-3444 du 12 juin 2006 et n° 2013-3495 du 18 février 2013. Une autorisation de programme complémentaire de 1 920 000 €TTC à la charge du budget principal et de 1 055 000 €HT à la charge du budget annexe de l'assainissement a été individualisée par délibération du Conseil n° 2017-1927 du 22 mai 2017, pour le projet visant à la requalification de la rue du Buisson à Fleurieu sur Saône.

Une procédure adaptée a été lancée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution des marchés suivants :

- lot n° 1 : réalisation d'un bassin de rétention,
- lot n° 2 : réalisation d'un réseau d'assainissement.

Les présents marchés intègrent des conditions d'exécution à caractère social et prévoient, notamment la mise en œuvre de la clause d'insertion sociale.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, l'acheteur, par décision du 7 mars 2018, a choisi pour les différents lots, celles jugées économiquement les plus avantageuses, des groupements d'entreprises suivants :

Lot	Libellé du lot	Attributaire	Montant du marché	
			€ HT	€ TTC
1	Réalisation d'un bassin de rétention	groupement FAMY / CHARRIN	267 832,50	321 399
2	Réalisation d'un réseau d'assainissement	groupement CHOLTON / MDTP	749 920,50	899 904,60

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

#### DECIDE

**1° - Autorise** monsieur le Président à signer les marchés et tous les actes y afférents avec les groupements d'entreprises suivants :

- lot n°1 : réalisation d'un bassin de rétention : groupement d'entreprises FAMY/CHARRIN ; pour un montant de 267 832,50 € HT, soit 321 399 € TTC,

- lot n°2 : réalisation d'un réseau d'assainissement : groupement d'entreprises CHOLTON/MDTP ; pour un montant de 749 920,50 € HT, soit 899 904,60 € TTC.

**2° - Les dépenses** correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur les opérations n° 0P09O1345 et 2P09O1345 le 22 mai 2017 pour un montant de 2 330 000 € TTC à la charge du budget principal et 1 055 000 € HT à la charge du budget annexe de l'assainissement.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits et à inscrire pour le lot n° 1 au budget principal - compte 23151 - fonction 844, pour un montant de 321 399 € TTC, pour le lot n° 2 au budget annexe de l'assainissement : compte 2315 - fonction 020, pour un montant de 749 920,50 € HT.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 10 avril 2018.**